

CABINET

N° 037 / MME/CAB/2016

Lomé, le 20 JAN 2016

Le Ministre

A

*Monsieur l'Administrateur Général
de la Société MMINING*

Lomé

Objet : Demande de documents : deuxième relance
Point de l'évolution de l'exploitation du fer

Monsieur l'Administrateur Général,

Par lettre N°704/MME/CAB/2014 en date du 10 novembre 2014, nous vous avons relancé de mettre à notre disposition dans le cadre d'une assistance juridique de la Banque Africaine de Développement en vue de la relecture des contrats et conventions dans le secteur des mines, les documents ci-après :

- l'inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
- les annexes prévues à l'article 13 de la convention notamment les concessions « ports » et « rails » ;
- le décret d'octroi de cinq (5) permis pris en Conseil des Ministres conformément à l'article 13 de la convention ;
- l'étude de faisabilité (business plan) et étude environnementale ;
- les Statuts de la société,
- le procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui a approuvé les comptes ; et
- le dossier déposé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
- les états financiers au titre des années 2011, 2012, 2013.

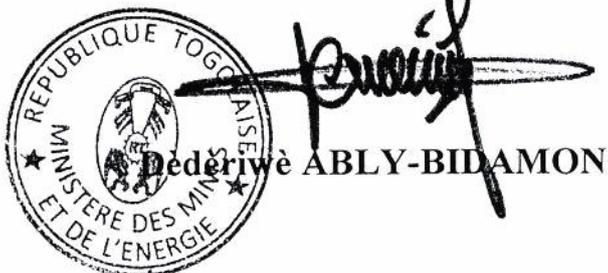
Jusqu'à ce jour, aucun des documents susmentionnés ne nous a été fourni. Par lettre N°/Ref/104/2014 en date du 14 novembre 2014, vous nous aviez fait savoir que vous ne pourriez nous fournir les documents demandés qu'après la première semaine de décembre 2014 compte tenu de l'absence sur le territoire national de vos directeurs.

A cet effet, nous vous réitérons notre demande et nous vous saurons gré des mesures que vous prendrez en vue de nous transmettre les documents susmentionnés au plus tard le **mardi 26 janvier 2016**, auxquels vous voudrez bien ajouter les états financiers des exercices 2014 et 2015.

Par ailleurs, vous voudriez bien nous transmettre par la même occasion, le point sur l'évolution de l'exploitation de fer.

En prélude à la renégociation de la convention d'investissement du 07 août 2006 que nous nous proposons d'engager avec vous à partir du **24 février 2016** au cabinet du Ministère des Mines et de l'Energie, l'examen de ces documents nous paraît nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Général, l'expression de notre considération distinguée.



REPUBLICQUE TOGOLAISE
MINISTÈRE DES MINES
ET DE L'ENERGIE

Pédériwè ABLY-BIDAMON